Catalogue de cours SST



GESTION DE LA PRÉVENTION

ON EST EN mission prévention

VIA PRÉVENTION

Via Prévention est une association sectorielle paritaire (ASP) qui regroupe plus de 15 000 membres. Elle est fondée et administrée conjointement par des associations d'employeurs et de travailleurs.

Créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1), Via Prévention a pour mission d'accompagner les établissements des secteurs du transport, de l'entreposage et des services liés à l'environnement dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Pour soutenir les milieux de travail dans leurs démarches de prévention, Via Prévention offre des services de formation, d'information, de recherche et de conseil adaptés aux réalités du terrain. Son approche repose sur la collaboration et la mobilisation des gestionnaires et des travailleurs, afin de favoriser l'intégration durable de pratiques de travail sécuritaires.

Comme le prévoit l'article 101 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail :

« L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activité qu'elle représente des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (**no. Agrément : 0057393**).

CATÉGORIES DE FORMATIONS

- **ENTREPOSAGE**
- **ENVIRONNEMENT**
- **ERGONOMIE ET MANUTENTION MANUELLE**
- **GESTION DE LA PRÉVENTION**
- **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**
- **TRANSPORT DE MARCHANDISES**
- **TRANSPORT DE PERSONNES**

UNE EXPERTISE SECTORIELLE RECONNUE

Nos conseillers connaissent vos risques, vos environnements de travail et vos contraintes. Nous venons vous soutenir dans votre milieu, avec des recommandations adaptées, éprouvées sur le terrain et concrètes.

PRÉREQUIS

Afin d'assurer la qualité et l'efficacité des formations offertes, certaines conditions doivent être respectées.

POUR L'ENTREPRISE (FORMATION EN ENTREPRISE) :
Assurer la présence d'un gestionnaire durant la formation | Mettre à disposition un local adéquat pour la tenue de la session

POUR LES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES : Posséder une capacité fonctionnelle de lecture et d'écriture en français | Au besoin, un conseiller de Via Prévention peut vous accompagner dans l'évaluation de ces conditions préalables. Pour convenir des modalités liées aux exercices pratiques, nous vous invitons à communiquer avec nous.

CLIENTÈLE VISÉE

NOS FORMATIONS S'ADRESSENT
Aux travailleurs | Aux superviseurs | Aux membres des comités de santé et de sécurité | Aux employeurs impliqués dans les opérations de chargement, d'arrimage ou de déchargement de marchandises.

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION

Chaque session de formation accueille de 4 à 15 participants, afin de favoriser la participation active et l'apprentissage.

ATTESTATION DE FORMATION

À LA SUITE DE LA FORMATION
Une attestation de formation en format PDF est transmise par courriel à l'employeur pour chacun des participants | Une attestation plastifiée (format 3 po × 2 po) est également expédiée à l'employeur | Sur demande, Via Prévention peut aussi fournir des attestations imprimées en format 8,5 po × 11 po (des frais d'impression et d'expédition peuvent s'appliquer).



4 H GESTION DE LA PRÉVENTION

Bruit, surdité et protection auditive

CLIENTÈLE VISÉE

Travailleurs, superviseurs, membres du comité de santé et de sécurité de l'établissement.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Connaître les principaux risques liés au bruit et les moyens de protéger la santé auditive des personnes.

DURÉE : 4 heures de contenu théorique et pratique.

CONTENU DU COURS

01 INTRODUCTION

02 BRUIT

Le son | L'échelle de mesure logarithmique

03 SURDITÉ

Perte auditive | Maladies cardiovasculaires | Risques liés à la sécurité | Statistiques

04 RÉGLEMENTATION

Normes d'exposition | Processus de prise en charge | Limites d'exposition | Test du 1 mètre | Calcul de la dose de bruit

05 CONTRÔLER LE BRUIT

Approche graduée | Réduire l'exposition au bruit | Comportement du bruit : réverbération | Moyens de contrôle

06 PROTECTEURS AUDITIFS

Types de protections auditives | Choix des protecteurs auditifs | Classes de protecteurs auditifs | Formation sur le port et l'ajustement des protecteurs auditifs

07 TEST D'AJUSTEMENT

Fit Test

08 CONCLUSION



4 H GESTION DE LA PRÉVENTION

Comité SST paritaire en transport

CLIENTÈLE VISÉE

Les futurs membres du comité local, du comité d'orientation ou le représentant à la prévention dans les entreprises de compétence fédérale.

OBJECTIF GÉNÉRAL

À la fin de la formation, les participants seront en mesure de compléter les différents formulaires, d'appuyer l'employeur dans sa prise en charge de la SST, de procéder aux enquêtes et analyses d'accident et de réaliser les inspections du lieu de travail.

DURÉE : 4 heures de contenu théorique.

CONTENU DU COURS

01 NOTIONS DE BASE EN SST

La réglementation | Droits et obligations | Les accidents du travail | Procédure en cas d'accident

02 LE COMITÉ LOCAL

Notions de base | Mandats | Conditions gagnantes



4 H GESTION DE LA PRÉVENTION

Enquête et analyse d'accidents

CLIENTÈLE VISÉE

Toute personne œuvrant dans les établissements du secteur du transport, de l'entreposage et de l'environnement, les représentants des travailleurs et des employeurs, les membres d'un comité de santé et de sécurité ou d'hygiène et de sécurité.

OBJECTIF GÉNÉRAL

À la fin de la session, les participants seront en mesure d'utiliser une méthode simple et structurée d'enquête et d'analyse d'accident de travail.

DURÉE : 4 heures de contenu théorique.

CONTENU DU COURS

01 LES NOTIONS DE BASE

Présenter aux participants le concept d'enquête et définir les termes de façon appropriée | Décrire le concept utilisé pour l'enquête et l'analyse des accidents | Différencier les termes et éléments « accidents/incidents » et « blessures/dommages »

02 MÉTHODE D'ENQUÊTE

Habiliter les participants à identifier les facteurs d'accidents par une méthode d'enquête | Distinguer les préalables à l'enquête en ce qui concerne les POURQUOI, QUOI, QUAND, OÙ et le QUI | Détecter les facteurs d'accidents en utilisant les 6 éléments de la structure organisationnelle

03 ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

À l'aide d'une grille d'analyse, déterminer les causes d'accidents pour finalement rechercher les solutions

04 RAPPORTS ET SUIVI

Présenter aux participants les différents rapports qui permettront de relier l'ensemble de l'information recueillie lors de l'enquête et de l'analyse d'accident et la procédure de suivi | Compléter les rapports contenant toutes les informations pertinentes à un accident | Assurer le suivi par une mise à jour du programme de prévention

05 SYNTHÈSE

Appliquer l'ensemble des informations de la session par des études de cas



2 H GESTION DE LA PRÉVENTION

Gestion SST pour entreprise de compétence fédérale

CLIENTÈLE VISÉE

Les personnes ayant des fonctions de gestion ou de direction dans les entreprises de compétence fédérale.

OBJECTIF GÉNÉRAL

À la fin de la formation, les participants seront en mesure de déterminer les actions à prendre pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs et pour respecter les obligations règlementaires.

DURÉE : 2 heures de contenu théorique.

CONTENU DU COURS

01 NOTIONS DE BASE EN SST

La SST au Québec | Les accidents du travail | Les ressources disponibles

02 EXIGENCES DE LA LOI

Lois et règlements | Droits et obligations des employeurs et des employés

03 LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Engagement de l'employeur | Implication des employés | Identification et contrôle des risques | Formation et information | Enquête et analyse d'accidents



2 H GESTION DE LA PRÉVENTION

Initiation à la SST

CLIENTÈLE VISÉE

La formation s'adresse à toute personne, principalement les nouveaux travailleurs ainsi qu'à leur gestionnaire.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Initier les participants à la santé et la sécurité du travail.

CONTENU DU COURS

01 INTRODUCTION

L'importance de la prévention des accidents du travail | La santé et la sécurité du travail au Québec | Statistiques d'accident

02 LES DROITS ET OBLIGATIONS

Les obligations de l'employeur | Les obligations des travailleurs | Les droits des travailleurs

03 LES DIFFÉRENTS TYPES DE DANGER

Liés à la sécurité | Chimiques | Ergonomiques | Physiques | Psychosociaux | Biologiques

04 LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La participation | La formation et l'information | Le respect des règles et des procédures de travail | La déclaration des situations dangereuses

05 EN CAS D'ACCIDENT

Les mesures de premiers soins | Le registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours | L'enquête et l'analyse d'accident | Les étapes de la démarche auprès de la CNESST

06 CONCLUSION

Éléments à retenir | Ressources disponibles

DURÉE : 2 heures de contenu théorique.



3 H GESTION DE LA PRÉVENTION

Les inspections en milieu de travail

CLIENTÈLE VISÉE

La formation s'adresse à des personnes qui sont impliquées dans les inspections conduites dans le milieu de travail. La formation s'adresse aussi aux membres du comité santé-sécurité et aux gestionnaires.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Comprendre et conduire une inspection des lieux de travail.

DURÉE : 3 heures de contenu théorique.

CONTENU DU COURS

01 INTRODUCTION

02 OBLIGATIONS DES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS L'INSPECTION

L'employeur | La ou le RSS | Le CSS | Les autres travailleuses et travailleurs

03 L'IDENTIFICATION DES RISQUES

Chimiques | Physiques | Biologiques | Ergonomiques | Liés à la sécurité | Psychosociaux | Tolérances zéro, risques prédominants et émergents de la CNESST | Composantes du travail

04 LA GESTION DES INSPECTIONS

Établir les besoins | Déterminer la catégorie d'inspection et la fréquence | Spécifier les outils et le matériel à utiliser | Sélectionner et former les inspecteurs | Officialiser le processus

05 LA TOURNÉE D'INSPECTION

La tournée d'inspection | Le rapport | Le suivi

06 BONNES PRATIQUES ET LIMITES

07 CONCLUSION



3 H GESTION DE LA PRÉVENTION

Intervention en cas de déversement

CLIENTÈLE VISÉE

La formation s'adresse à des personnes qui manipulent, manutentionnent et transportent des produits dangereux. La formation s'adresse aussi à des représentants de comité santé-sécurité et à des gestionnaires.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Être en mesure d'agir adéquatement face à un déversement de produit dangereux.

DURÉE : 3 heures de contenu théorique.

CONTENU DU COURS

01 INTRODUCTION

02 NOTIONS DE BASE

Obligations de l'employeur | Obligations du travailleur | Types d'incidents | Coût d'un déversement | Réglementation

03 LE RISQUE DE DÉVERSEMENT

Causes des déversements | Identification et analyse du risque | Identification de situations dangereuses

04 LA PRÉVENTION DU RISQUE DE DÉVERSEMENT

Manutention et utilisation des produits | Entreposage des produits | Plan de mesure d'urgence

05 L'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT

Avant d'intervenir | Niveau d'intervention | Personne à aviser | La trousse de déversement

06 LES ÉTAPES À SUIVRE

07 CONCLUSION



3 H GESTION DE LA PRÉVENTION

L'identification et l'analyse de risques

CLIENTÈLE VISÉE

La formation s'adresse aux travailleurs qui sont impliqués dans l'identification et l'analyse de risques. La formation s'adresse aussi aux membres du comité de santé et de sécurité, au représentant en santé et en sécurité et aux gestionnaires.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Comprendre et réaliser l'identification et l'analyse de risques en milieu de travail.

DURÉE : 3 heures de contenu théorique.

CONTENU DU COURS

01 INTRODUCTION

02 OBLIGATIONS

Direction | Personnel | Membre du comité santé et sécurité

03 IDENTIFICATION DES RISQUES

Catégories de risques | Tolérances zéro, risques prédominants et émergents de la CNESST | Composantes du travail | Différentes activités d'identification des risques

04 ANALYSE DE RISQUES

Priorisation | Hiérarchie des mesures correctives

05 CONCLUSION



2 H GESTION DE LA PRÉVENTION

La diligence raisonnable

CLIENTÈLE VISÉE

La formation s'adresse aux gestionnaires et aux travailleurs.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Comprendre la notion de diligence raisonnable.

DURÉE : 2 heures de contenu théorique.

CONTENU DU COURS

01 INTRODUCTION

02 LA RÉGLEMENTATION

Les obligations de l'employeur | Les obligations des travailleurs | La diligence raisonnable dans un contexte de SST

03 FAIRE PREUVE DE DILIGENCE RAISONNABLE

Le devoir de prévoyance | Le devoir d'efficacité | Le devoir d'autorité

04 CONCLUSION



7 H GESTION DE LA PRÉVENTION

Les fondements du comité de santé et de sécurité

CLIENTÈLE VISÉE

Tous les membres faisant partie du comité de santé et sécurité d'une organisation (membres actuels, nouveaux membres, individus désirant intégrer le comité, représentants en santé et sécurité, gestionnaires, etc.)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Comprendre les fondements du comité de santé et sécurité pour l'établissement d'un CSS | Mettre en place les mécanismes soutenant le comité dans son rôle et ses responsabilités | Être convaincu de l'importance du comité de santé et sécurité comme vecteur paritaire de prévention dans votre organisation.

DURÉE : 7 heures de contenu théorique.

CONTENU DU COURS

01 LE COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (CSS)

- Le cadre législatif et réglementaire
- Les rôles et responsabilités des intervenants : Intervenants de votre organisation | Autres intervenants
- Guide de fonctionnement : Composition | Rôles | Détermination du mandat | Fonctions | Règles de fonctionnement

02 LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CSS

03 LES MÉCANISMES DE PRÉVENTION

- Le programme de prévention : L'objectif du programme de prévention | Le contenu obligatoire prévu par la loi | Le programme de santé d'un établissement
- L'identification et l'analyse de risques : La démarche en prévention | La tenu des registres d'accidents | L'enquête et l'analyse des événements | L'inspection des lieux | L'analyse des tâches et des risques

04 LES CONDITIONS DE SUCCÈS DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Promotion et visibilité
- Les pièges à éviter pour le CSS
- Les sujets pour le CSS



4 H GESTION DE LA PRÉVENTION

Reconnaître les risques psychosociaux pour mieux les prévenir

CLIENTÈLE VISÉE

La formation s'adresse à des personnes qui sont impliquées dans l'identification des risques psychosociaux présents dans le milieu de travail. La formation s'adresse aussi aux membres du comité de santé et de sécurité et aux gestionnaires.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Comprendre et identifier les risques psychosociaux.

CONTENU DU COURS

01 INTRODUCTION

02 POURQUOI S'Y INTÉRESSER ?

Obligations réglementaires | Pour les travailleurs | Pour l'organisation

03 LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Violence en milieu de travail | Exposition à un événement à potentiel traumatique | Situation de harcèlement

04 LES FACTEURS DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Charge de travail élevée | Justice organisationnelle déficiente | Faible soutien des collègues et du gestionnaire | Faible reconnaissance | Faible autonomie décisionnelle | Modèles utilisés

05 LES 3 STADES D'ATTEINTES À LA SANTÉ

| Stade 1 : En réaction, avec ou sans symptôme
| Stade 2 : Fragilisé, mais atteintes réversibles
| Stade 3 : Atteintes irréversibles

06 PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Climat de sécurité psychosocial | Démarches de prise en charge des RPS | 3 types de moyens de prévention

07 CONCLUSION

DURÉE : 4 heures de contenu théorique.



4 H GESTION DE LA PRÉVENTION

SIMDUT

CLIENTÈLE VISÉE

Les utilisateurs de matières dangereuses, les superviseurs, les contremaîtres, les membres d'un comité de santé et de sécurité ou tout travailleur susceptible d'être exposé aux matières dangereuses.

OBJECTIF GÉNÉRAL

À la fin de la session, par une connaissance de la législation et des données rendues disponibles par le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), le participant sera en mesure de comprendre les informations présentes sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité et d'appliquer les mesures préventives proposées.

La formation est basée sur la réglementation en vigueur, soit celle du SIMDUT.

CONTENU DU COURS

01 RÉGLEMENTATION

Législation fédérale | Législation provinciale | Historique | SGH | Obligations de l'employeur et du travailleur

02 LA FORMATION

Faire la différence entre formation générale et spécifique

03 CATÉGORISATION DES PRODUITS DANGEREUX

Définitions, pictogrammes, exemples de produits, principaux risques et moyens de prévention associés aux différentes classes de produits

04 L'ÉTIQUETTE

Aspect général | L'étiquette du fournisseur : identificateur du produit, identificateur du fournisseur, pictogramme, mentions de danger, conseil de prudence, premiers soins, bilingue | Étiquette du lieu de travail | Autres modes d'identification | Identification des résidus dangereux

05 LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Comprendre ce que doit contenir chacune des 16 sections

06 IMPLANTATION DU SIMDUT DANS L'ÉTABLISSEMENT

Description de l'implantation du SIMDUT dans l'établissement, en 10 étapes

DURÉE : 4 heures de contenu théorique.

viaprevention.com



CONTACTEZ-NOUS

viaprevention.com | info@viaprevention.com | 514 955-0454
6455, rue Jean-Talon Est, bureau 301, Montréal, QC H1S 3E8

VIA PRÉVENTION